



## divorce et séparation à l'amiable

Par **bigoude**, le 17/12/2011 à 09:58

je veux me séparer de mon maei mais j'ai pas les moyens de me payer un avocat et surtout j'ai peur de me retrouver dans la rue après le divorce qui a le droit de rester dans le domicile conjugal le mari ou l'épouse merci

Par **Laure11**, le 17/12/2011 à 11:37

Bonjour,

Peut-être avez-vous droit à l'Aide Juridictionnelle :

[citation]**Ressources / mois Part de l'aide juridictionnelle**

**de 0 à 929 € 100 %**

**de 930 à 971 € 85 %**

**de 972 à 1 024 € 70 %**

**de 1 025 € à 1 098 € 55 %**

**de 1 099 € à 1 182 € 40 %**

**de 1 183 à 1 288 € 25 %**

**de 1 289 à 1 393 € 15 %**

***Ces plafonds sont majorés de 167 € pour chacune des deux premières personnes vivant au domicile du demandeur et 106 € à partir de la troisième.***

***Pour ce calcul, sont pris en compte les revenus du travail, loyers, rentes, retraites et pension alimentaires de la personne qui demande l'aide juridictionnelle ainsi que ceux de son conjoint et des personnes du foyer. Les prestations familiales et certaines prestations sociales ne rentrent pas dans le calcul.***

[/citation]

Pour le domicile, c'est le Juge qui décide si un accord n'est pas intervenu entre les époux (tout dépend aussi de qui garde les enfants).

Vous pouvez retirer un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle au greffe du Tribunal de Grande Instance ainsi que la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Par **youris**, le 17/12/2011 à 14:50

bjr,

en résumé vous voulez vous séparer de votre mari sans risquer de vous retrouver à la rue et sans avocat.

je pense que cela fait un peu trop d'exigences.

en avez-vous parlé à votre mari?

vous pouvez divorcer par consentement mutuel avec un seul avocat pour les 2 époux en ayant établi une convention qui règle les problèmes pratiques et financiers du divorce.

cdt

Par **Laure11**, le 17/12/2011 à 16:08

[citation]*vous pouvez divorcer par consentement mutuel avec un seul avocat pour les 2 époux en ayant établi une convention qui règle les problèmes pratiques et financiers du divorce.*  
[/citation]

C'est un style de divorce que je ne conseille pas.... Au niveau de mon travail je vois tellement de couples qui rencontrent de sérieux problèmes car il y a toujours l'un des deux qui ne respecte pas la convention...et aussi très souvent ce style divorce se termine très souvent avec 2 avocats.

Mais vous seule pouvez savoir si vous pouvez faire confiance à votre mari et inversement.